

Barème de cotisation*

Associations / Fondations ou fonds de dotation

ASSOCIATION
/ FONDATION



100€

< à 5 ETP

200€

5 à 10 ETP

400€

10 à 50 ETP

750€

50 à 250 ETP

1000€

> à 250 ETP

REGROUPEMENT**



50€

< à 2 ETP

100€

2 à 10 ETP

150€

> à 10 ETP

ASSOCIATION / FONDATION NATIONALE

500€

Par département
couvert

Montants par département couvert

Entreprises Sociales / Coopératives

C.A.
< à 2 M€

250€

C.A. de
2 à 50 M€

1000€

C.A. de
50 à 1500 M€

2500€

C.A.
> à 1500 M€

4000€

REGROUPEMENT**



150€

Par département
couvert

ENTREPRISE SOCIALE / COOPÉRATIVE NATIONALE



500€

Par département
couvert

Mutuelles

MUTUELLE RÉGIONALE,
INTERRÉGIONALE OU LOCALE

500€

UNION TERRITORIALE
MUTUALISTE

500€

UNION RÉGIONALE
MUTUALISTE

150€

Montants par département couvert

Syndicats

SYNDICATS
D'EMPLOYEURS

150€

Par département
couvert

Autres

Déduction de cotisation si affilié à un réseau :

-25%

Contribution volontaire

Pour mener à bien nos services, sachez qu'une contribution volontaire est toujours possible.

* Cotisation non défiscalisée ** Regroupements : têtes de réseau, unions, fédérations.

Document sur simple demande sur www.cresshdf.org